



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr. : Générale  
20 janvier 2006

Français  
Original : anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les  
polluants organiques persistants**

**Deuxième réunion**

Genève, 1er-5 mai 2006

Point 6 de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités du secrétariat et adoption du budget**

**Emplacement du secrétariat à Genève\*\***

**Note du secrétariat**

1. A sa première réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision SC-1/5, par laquelle elle a accepté l'offre du Gouvernement suisse d'accueillir le secrétariat de la Convention de Stockholm à Genève, dont les conditions sont énoncées dans le document UNEP/POPS/INC.7/INF/4. Par la même décision, la Conférence des Parties a invité le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à consulter les autorités du gouvernement hôte au sujet des modalités pratiques de l'accueil du secrétariat à Genève, en notant que l'accord de siège conclu entre l'Organisation des Nations Unies et la Suisse continuerait de s'appliquer. En outre, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de lui faire rapport sur l'application de cette décision à sa deuxième réunion.

2. En réponse à cette demande, le secrétariat a établi la présente note qui est consacrée essentiellement aux éléments ci-après de l'offre de la Suisse d'accueillir le secrétariat à Genève :

- a) Contribution de 2 millions de francs suisses par an au budget opérationnel du secrétariat;
- b) Versement initial de 150 000 francs suisses pour renforcer l'infrastructure du secrétariat;
- c) Fourniture de locaux sans loyer pour abriter le secrétariat, y compris des bureaux et des salles de réunion;
- d) Fourniture des installations de conférence à titre gracieux;
- e) Etablissement de procédures rapides et simples pour la délivrance de visas d'entrée en Suisse aux délégués, à leur famille et aux experts.

\* UNEP/POPS/COP.2/1.

\*\* Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première réunion (UNEP/POPS/COP.1/31), annexe I, décision SC-1/5.

3. Au 17 janvier 2006, la contribution de 2 millions de francs suisses au budget opérationnel promise par le Gouvernement suisse hôte du secrétariat n'avait pas été virée au Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention. Le montant supplémentaire de 150 000 francs suisses destiné à couvrir les frais de démarrage a été viré, mais il reste en grande partie inutilisé du fait que le secrétariat commence à peine à être mis en place. A mesure que de nouveaux fonctionnaires prendront leurs fonctions au secrétariat, des fonds devraient être dépensés pour le mobilier et les ordinateurs personnels.
4. A sa première réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision SC-1/4 sur le financement et le budget. Cette décision prévoit un effectif de 17,75 fonctionnaires pour le secrétariat. Jusqu'ici, les fonctions du secrétariat ont été exercées principalement par des fonctionnaires du Service « Produits chimiques » de la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Toutefois, lorsque tout le personnel prévu pour le secrétariat de la Convention aura été recruté, ce qui devrait être le cas à la mi-2006, des locaux supplémentaires seront nécessaires pour les accueillir et, ainsi qu'il a été noté plus haut, il faudra dépenser des fonds pour le mobilier, les ordinateurs personnels et d'autres matériels et fournitures.
5. Des consultations initiales ont eu lieu avec le Gouvernement hôte à ce propos, mais aucun accord n'a encore été réalisé. La question de l'accueil du secrétariat a été englobée dans le problème plus vaste de l'accueil de l'ensemble des entités du PNUE à la Maison internationale de l'environnement à Genève. Les coûts d'un montant d'environ 54 000 dollars par an pour les locaux à usage de bureaux sans loyer qui sont nécessaires ont déjà été pris en compte dans le budget opérationnel pour 2006-2007 adopté par la Conférence à sa première réunion.
6. Conformément à l'offre de la Suisse d'accueillir le secrétariat, les installations de conférence reconfigurées et rénovées au Centre international de conférence de Genève ont été mises gracieusement à la disposition des premières réunions du Comité d'étude des polluants organiques persistants et du Groupe d'experts sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales. Le personnel du Centre de conférence a fourni des services très professionnels et les améliorations apportées au Centre à la suite de sa récente rénovation le rendent confortable, souple et efficace pour des réunions de différents types et de différentes tailles.
7. En ce qui concerne les visas, les deux réunions susmentionnées tenues en novembre 2005 ont rassemblé un certain nombre de délégués qui avaient besoin de visas pour entrer en Suisse. Il n'y a pas eu de contretemps dans la délivrance des visas et aucune difficulté n'a été signalée.

**Mesures que la Conférence des Parties pourrait prendre**

8. La Conférence souhaitera peut-être :
  - a) Prendre note du présent document rendant compte de la mise en œuvre de sa décision SC-1/5;
  - b) Exprimer sa gratitude au Gouvernement suisse pour l'appui qu'il ne cesse d'apporter à la Convention de Stockholm;
  - c) Inviter le Gouvernement hôte à tenir des consultations avec le secrétariat et le PNUE en vue de régler les questions en suspens relatives aux locaux à usage de bureaux;
  - d) Prier le secrétariat de faire rapport sur les progrès réalisés dans le règlement de ces questions à la Conférence des Parties lors de sa troisième réunion.